



Interview de M. José Montintin, Tiers de confiance de la Médiation, Directeur de la direction des entreprises à la CCI de Limoges et de la Haute-Vienne

Tiers de confiance : détecter les difficultés des entreprises

En quoi consiste le rôle d'un Tiers de confiance de la Médiation ?

Je dirais que le rôle d'un Tiers de confiance se décline en quatre volets principaux :

- Détecter les entreprises en difficulté
- Réunir l'ensemble des éléments permettant de bien comprendre leur situation
- Qualifier les difficultés rencontrées afin de savoir si elles relèvent de la Médiation du crédit ou d'un autre dispositif,
- Accompagner l'entreprise qui souhaite saisir la Médiation en expliquant les démarches à entreprendre et en l'aidant à remplir son dossier en ligne.

Une fois que l'entreprise est entrée en médiation, je l'aide à préparer les réunions avec ses banques en constituant un dossier qui permet de bien présenter son business, sa situation financière et les difficultés qu'elle rencontre. Plus globalement, le Tiers de confiance joue un rôle très actif en amont de la médiation et plutôt un rôle d'appui une fois que le processus est lancé.

Pouvez-vous nous décrire un exemple d'un dossier sur lequel vous êtes intervenu ?

À la CCI de Limoges, depuis 2005, nous avons un système de visite systématique des entreprises, qui nous permet notamment de détecter les difficultés. Nous contactons chaque entreprise du département qui n'a pas été vue depuis deux ans, afin de lui proposer de faire un point lors d'un rendez-vous. Nous visitons l'entreprise pour échanger avec elle sur sa situation actuelle, ses projets, ses besoins ou bien ses difficultés.

C'est dans ce cadre que j'ai rencontré un entrepreneur du bâtiment, qui possédait trois sociétés (une société d'exploitation, un holding et une SCI) avec, au total, environ 20 salariés. Ayant effectué quelques erreurs de choix stratégique, l'entrepreneur se trouvait avec un carnet de commandes en baisse et des difficultés de trésorerie. Il n'était plus en mesure d'honorer ses dettes. Lors de notre rencontre je l'ai conseillé d'entrer en médiation. Je l'ai accompagné à chaque étape de la médiation et j'ai assisté aux réunions organisées par le médiateur du crédit avec les quatre banques de l'entreprise et la CCSF. Nous avons trouvé un accord qui a permis de geler momentanément les dettes de l'entreprise, et de maintenir en état ses lignes de crédit. Il a été convenu de réexaminer sa situation d'ici un an, le temps que l'entreprise remonte la pente.

Quelle est pour vous la valeur ajoutée d'un Tiers de confiance de la Médiation ?

Pour moi, elle est très grande. Le travail de détection de difficultés qu'il effectue en amont auprès de l'entreprise permet de gagner du temps et il peut la convaincre, si besoin, d'entrer



en médiation plutôt que de ne rien faire ou d'aller en procédure au tribunal de commerce. Nous pouvons ainsi empêcher la dégradation de la situation de l'entreprise et éviter également des coûts supplémentaires puisque la médiation est gratuite. Depuis la création de la Médiation du crédit, je traite environ 3 à 10 dossiers par an suivant les années. J'ai d'excellentes relations avec la Banque de France ce qui facilite leur traitement. Ce dispositif est un véritable atout pour les entrepreneurs qui, grâce à un accompagnement et un soutien de proximité, peuvent trouver rapidement des solutions de secours. Ils ne sentent plus seuls face à leurs difficultés.

